

Date

Nom et Prénom du patient

DEVIS POUR ORTHESE D'AVANCEE MANDIBULAIRE (OAM)

Orthèse d'Avancée Mandibulaire sur mesure et titrable pour la prise en charge d'un Syndrome d'Apnées Obstructif du Sommeil.

Le montant des honoraires comprend la fourniture de l'orthèse et son suivi, soit **659,00 €uros**.

La somme de **459,00 €uros, correspondant à la fourniture de l'orthèse est réglée** par chèque à l'ordre du laboratoire fabriquant l'orthèse

SOMNOMED ORTHOSOM (LPPR2451474)
SOMNOMED DE SOMNODENT (LPPR 2407378)
RESMED-NARVAL (LPPR2997884).

Acte non pris en charge par la CPAM*

La somme de **220,00 €uros correspond aux honoraires du praticien** : prise et envoi des empreintes au laboratoire pour la réalisation de l'orthèse, essayage, réglage et recommandations d'usage, séances de contrôle et réévaluation.

Acte non pris en charge par la CPAM*

*En application des articles L162-4 et L162-8 C.S.P., les actes non pris en charge par la CPAM ne peuvent faire l'objet d'une feuille de Sécurité Sociale. Un relevé d'honoraires sera établi pour la mutuelle.

Ce traitement est réalisé sur les recommandations de votre médecin prescripteur.

Dès que nous le jugerons utile, nous vous ré-adresserons vers lui pour qu'il puisse réaliser un examen objectif matérialisant les bénéfices du traitement.

Le renouvellement de l'orthèse d'avancée mandibulaire est porté à 3 ans, conditionné à la démonstration de l'efficacité (amélioration des symptômes et diminution d'au moins 50% de l'IAH sur la polygraphie de contrôle sous l'orthèse d'avancée mandibulaire), et du respect du suivi odontologique.

L'orthèse est garantie 3 ans par le fabricant.

Si un traitement dentaire s'avérait nécessaire préalablement à la réalisation de votre orthèse, nous vous inviterions à consulter votre chirurgien dentiste traitant.

Madame, Monsieur, vous reconnaissez avoir eu la possibilité du choix de ce traitement.

Ce devis est valable 6 mois.

Signature du patient

Signature du praticien